

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la Protection Civile

Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION F4- T2 n°69/2017/0059 NIVEAU 2

## Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

- VU le décret n° 2010-580 modifié du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinées au théâtre ;
- VU l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre;
- Vu l'arrêté n° 69/2016/0003 du 18 décembre 2015 de la préfecture du Rhône délivrant à Monsieur Eric MAZIOUX le certificat de qualification C4-T2 niveau 2 du 18 décembre 2015 au 17 décembre 2017;
- Vu les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques en 2017;

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le certificat de qualification niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié est délivré à :

- □ Nom: MAZIOUX
- □ Prénom : Eric.....
- □ Adresse: 923 route de Gouttes 69490 SAINT ROMAIN DE POPEY
- Date et lieu de naissance : 13 mai 1966 à TARARE
- Article 2: Le présent certificat de qualification niveau 2 est valable du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019.
- Article 3: Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de cette demande).

Article 4: Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Eric MAZIOUX.

Fait à Lyon le 8 décembre 2017

Pour le Préfet, Le directeur délégué

Stéphane BEROUD